## Impôt sur le revenu

M. Nielsen: Je l'appelle l'affaire Coalgate parce qu'elle embrasse tout le monde. Plutôt que de reconnaître leur erreur et de s'en remettre à l'indulgence de la Chambre, ils ont préféré dénigrer ceux qui avaient osé s'interroger sur les activités manifestement louches dans lesquelles ils se sont engagés. Jour après jour, le premier ministre s'est réfugié dans tout un enchevêtrement de faux-fuyants, de fausses pistes et, comme il l'a dit lui-même, de déclarations trompeuses à la Chambre des communes. La vérité a lentement fait surface.

## **(1550)**

La piste menait toujours à la même personne—Gillespie. Des embranchements et des bifurcations soigneusement camouflés ont été aménagés par le ministre des Finances (M. Lalonde) et ses amis. Une piste menait au vice-premier ministre, qui était à l'époque ministre des finances ainsi que vice-président du Conseil du Trésor et qui, à ce dernier titre, a reçu deux ou trois demandes de crédit concernant cette affaire. On suppose qu'il a agi en tant que vice-premier ministre et ministre chargé de la Nouvelle-Écosse, et voici maintenant qu'il refuse de répondre aux questions, n'en fait aucun cas ou ne se présente tout simplement pas. Il semblerait que, même s'il est toujours vice-premier ministre, il ne peut, en sa qualité de ministre des Affaires extérieures, rendre compte à la Chambre de ce qu'il a fait lorsqu'il était ministre des Finances.

## M. Smith: Revenons-en à la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Nielsen: Le secrétaire parlementaire se demande ce que cela a à voir avec la loi de l'impôt sur le revenu. Avec cette loi, on nous demande d'imposer les Canadiens de façon que le secrétaire parlementaire et ses amis du parti libéral, ministres en tête, puissent distribuer, à même l'argent des contribuables, des faveurs à M. Gillespie pouvant entraîner, dès la première année d'exécution du contrat, des profits de l'ordre de \$750,000 pour un investissement officiel de \$25,000. J'espère avoir réussi à lui faire comprendre bien qu'il ait la tête dure, que cette affaire concerne l'imposition des Canadiens. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est incapable de nous dire ce qu'il en est, même si à l'époque il était déjà vice-premier ministre.

On commence à comprendre pourquoi le premier ministre a procédé il y a quelques mois à un remaniement ministériel aussi surprenant qu'inattendu; s'il a confié de nouveaux rôles au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, c'est pour que le Règlement nous empêche de leur poser des questions.

Il y a lieu de signaler qu'en l'occurrence le nouveau ministre des Finances a assumé ses responsabilités. Il a en effet fourni des explications à la Chambre. Ces explications, quant à moi, je ne puis les accepter. J'estime que sans savoir qui a tort ou raison, qui a bien agi ou mal agi, la tradition de la Chambre l'obligeait à démissionner, ce qu'il a refusé de faire. Même s'il était lui aussi partie à l'affaire, le vice-premier ministre a lui aussi refusé de démissionner. Lui, si loquace en d'autres occasions, s'est retranché, comme Bouddha, dans le mutisme le plus complet. Même c'est ainsi qu'il se comporte dans les moments difficiles pour lui ou son gouvernement. Allez savoir

s'il se contemple le nombril ou s'il est entré en profonde méditation. Toujours est-il qu'il ne montre pas la moindre volonté d'imiter le semblant de courage qu'a manifesté le ministre des Finances, en avouant carrément qu'il a trempé dans cette affaire sordide. Cette attitude de repli fait contraste avec la fierté qui l'animait lorsqu'il a annoncé le projet publiquement à la tribune de Port Hawkesbury, en compagnie de ce «cher Alastair».

Si nous ignorions la pureté de ses intentions, le dévouement sans bornes dont il a toujours fait preuve, nous pourrions croire qu'il adopte l'attitude d'une personne accablée par le remords. Il semble pourtant heureux de se replier sur lui-même en laissant son collègue, le ministre des Finances, faire les frais d'une enquête publique sur ces activités. Quand on cherche à expliquer une telle conduite, on n'a qu'à se rappeler de quelle manière le ministre des Finances actuel a anéanti toute la crédibilité de celui qu'il venait de remplacer et qui était devenu secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au moment de sa déclaration financière ou de la présentation de son budget.

Ce n'est pas le genre d'attitude susceptible d'amener les députés des premières banquettes à aimer le vice-premier ministre.

On a le sentiment que s'il le voulait, en sa qualité de vicepremier ministre, celle en laquelle il a agi à l'époque, il pourrait élucider bon nombre des questions troublantes soulevées dans l'affaire Gillespie. Le premier ministre doit certes se rendre compte que le temps est venu pour le vice-premier ministre de rompre son silence et de faire des confidences aux Canadiens et à la Chambre comme il en a déjà fait à Alastair Gillespie. C'est lui qui détient la clé pour résoudre l'énigme.

En se décidant à parler, il pourrait tirer d'affaire le ministre des Finances qui a dû payer pour lui les pots cassés. Il pourrait venir à la rescousse du premier ministre qui a été la cible des critiques du public à sa place. Il pourrait mettre la Chambre et les Canadiens au courant de tous les petits secrets entourant cette affaire en se livrant ainsi un exercice qui ne pourrait que lui faire le plus grand bien.

Peut-être pourrait-il nous dire ce qui s'est passé. Qui a fait entrer les fonds destinés au projet Synfuels dans le budget sous le couvert du Programme énergétique national? Il appert que le budget initial du vice-premier ministre était plus astucieux qu'il semblait. Peut-être peut-il expliquer ce que contenait la présentation adressée au Conseil du Trésor et portant une mention concernant la participation d'Alastair Gillespie. Il était, après tout, vice-président du Conseil du Trésor. Il était à la fois le ministre des Finances chargé de présenter le budget et, bien sûr, pas seulement un membre ordinaire du Conseil du Trésor, mais son vice-président. Peut-être pourrait-il même nous parler des méthodes de persuasion qui furent utilisées pour «convaincre» le ministre de l'Énergie de l'époque après que ce dernier eut signifié sa réticence à approuver la demande.

Où que l'on regarde dans cette affaire, on découvre l'habilité du vice-premier ministre.

M. Smith: Nous étudions la loi de l'impôt sur le revenu.